

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION

L'Assemblée Générale du 26 juin 2026 a adopté, après discussion, la délibération suivante :

Début de séance :

Quorum *AHeint*
Présents *95,2 %*
Pouvoirs *4,8 %*

Vote de la délibération :

Pour *Unanimité*
Contre */*
Abstention */*

DÉLIBÉRATION n° 2026-07

Principe de limitation du nombre d'accréditations 2027

Dans un contexte de légère augmentation budgétaire, l'Assemblée Générale autorise la Directrice de l'Agence à limiter, lors de la sélection du 29 septembre 2026, le nombre de nouvelles accréditations accordées en ce qui concerne le secteur scolaire et le secteur enseignement et formation professionnels.

Le classement sera fait en fonction de la note obtenue à l'évaluation qualitative des dossiers, réalisée par des experts indépendants.

La limitation proposée pourra être révisée (à la hausse uniquement) compte tenu de l'enveloppe budgétaire finale disponible pour 2027.

Au nom de l'Assemblée Générale,
La Présidente de séance



La Directrice

